



8 juin 2014 : Entente de principe sur la convention-cadre provinciale

Le samedi 8 juin 2014, votre Conseil des présidents des sections locales scolaires a conclu une entente de principe avec l'association des employeurs scolaires publics de la C.-B. (la BC Public School Employers' Association ou BCPSEA) sur la convention-cadre provinciale. Si les membres du Conseil la ratifient le 16 juin, celle-ci formera la base de la convention collective entre votre section locale et votre conseil scolaire. Les membres du SCFP se prononceront sur la convention-cadre à la conclusion des négociations entre leur section locale et leur conseil scolaire.

L'entente prévoit un contrat de travail de cinq ans allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2019. Elle comporte des augmentations totalisant 5,5 % sur cinq ans, sur le modèle des autres conventions collectives conclues dans le secteur public plus tôt cette année.

Faits saillants de la convention-cadre :

- Les augmentations négociées dans la convention-cadre sont entièrement financées par le gouvernement provincial. Il s'agit d'une grande amélioration par rapport au contrat de travail précédent, puisque les conseils scolaires n'auront plus à absorber ces augmentations dans leur budget de fonctionnement.
- Le fait de ne pas traverser les piquets de grève de la BCTF et le lock-out que la BCPSEA prévoit déclencher à la fin du mois ne vous feront pas perdre d'argent. Vous ne perdrez pas d'argent si la grève ou le lock-out perdure. Le SCFP continuera de soutenir la BCTF qui cherche à obtenir pour ses membres la meilleure convention collective possible.
- L'assurance-maladie complémentaire sera améliorée par voie d'uniformisation. Chaque section locale peut choisir ou non de participer au régime uniformisé; ce choix ne change rien à sa participation au reste de la convention-cadre.
- Les aides pédagogiques auront plus d'heures. Plusieurs AP s'approcheront ainsi d'un horaire à plein temps. Cela améliorera les conditions d'apprentissage des élèves en classe.
- La convention-cadre contient l'engagement de mettre en place un plan d'évaluation des emplois qui se penchera sur les questions de rétention et de recrutement.

Pour toute question sur le projet de convention-cadre provinciale, adressez-vous à la présidente ou au président de votre section locale. Cette personne pourra vous remettre une copie du projet.

Marcel Marsolais, président du Conseil des présidents des sections locales scolaires

Rob Hewitt, coordonnateur du secteur scolaire du SCFP

John Horsfield, coordonnateur du secteur scolaire du SCFP